

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 février 2024

I. PREAMBULE

1.1.1 Procès-verbaux du 26 octobre, du 9 novembre et du 23 novembre 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 2 abstentions, 19 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal du 26 octobre 2023.**
- **Approuve avec 2 abstentions, 19 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal du 9 novembre 2023.**
- **Approuve avec 2 abstentions, 19 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal du 23 novembre 2023.**

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 23 février 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 octobre 2023

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de 36 membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 18 membres (36 membres en exercice) présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 26 octobre, 27 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice		Membres présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A	LEROUX Pascal	X		
	BOURQUIN Laurent		Jean Philippe MELCHIOR	
	DURAND Aline	X		
	DENIS Laurent	X		
	RAHMANI ABDEL		Christine GONZALEZ	
	GONZALEZ Christine	X		
	MATOUSSI Anis	X		
	MONTEMBault Véronique	X		
Collège B	ANDREU-BOUSSUT Vincent		Aline DURAND	
	DUVERGER-ARFUSO Claire		Véronique MONTEMBault	
	JUILLET-REGIS Hélène		Sophie LEDRU-BAEY	
	LEDRU-BAEY Sophie	X		
	MAUGER Laurence	X		
	MELCHIOR Jean-Philippe	X		
	LEHUEN Jérôme	X		
	SALAM Louay Pierre	X		
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	X		
	CHOPLAIN Sébastien	X		
	FRANCOIS Michel			
	PITROU Axel	X		
	HERBELIN Elodie	X		
	CUREAU Stéphane	X		
USAGERS	GOURGAND Laura (T)	X		
	PLARD Evan (S)			
	MEZITI Danyel Mehdi (T)			
	HARAN Andy (S)			
	LAFFARGUE Lucie (T)			
	MAICHE Rose (S)			
	CHAMPRENAULT Alan (T)			
	SOUFFOU Charaffaine (S)			
	CHASSE Florette (T)			
	BONNET Carole (T)			
	LEMOINE Mathis (S)	X		
	LEBALLEUR Eloïse (S)			
	PORTIER Quentin (T)		Pascal LEROUX	
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	GOUFFE Jacques (S)		
	Conseil Dptal de la Mayenne	VIEILLE Sylvie (T)		
		ROUSSELET Sylvain (S)		
	Région des Pays de la Loire	BEAUCHEF Anne (T)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	MMA Le Mans	CHABAGNO Anne-Gaëlle (S)	X	
	Valérie HULEUX (T)		Anis MATOUSSI	
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	X	
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		Sylvie CRISCOLO
CNRS	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hauteclou ue	Sylvie CRISCOLO (T)	X	
	Gabrielle INGUSCIO (T)			
	Anne FAGON (S)			

Rectorat	PERES Françoise	X		
	GALLAIS Vincent			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
Invités intervenants	Marie-Hélène RIO, Directrice des Affaires Financières	X		
	Philippe BEVIERE, Agent comptable	X		
	Laurent POISSON, Directeur de l'IUT du Mans	X		
	Elisabeth LAMOTHE, MCF UFR LLSH	X		
	Gérald BILLARD, VP CR	X		
Secrétaires de séance	Blandine BRUYERE, SAGJ	X		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
1.1	Formation et vie universitaire (vote)	5
1.1.1	Règlement du concours « ItinErrances : carnets, photos et films de voyage » (vote) 5	
	Règlement du concours « ItinErrances : carnets, photos et films de voyage » (vote)	6
1.1.2	Règlement du concours « Prix de thèse 2023 » (vote)	6
1.2	Thématiques transverses.....	7
1.2.1	Projet de Budget Rectificatif n°2 - 2023 (information)	7
1.2.2	Modification de la délibération n°2023-01-26-009 adoptant les modalités de prise en charge des frais de déplacements des personnes missionnées par l'établissement (vote).....	12
1.2.3	Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Laval (vote)	12
1.2.4	Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote).....	14
1.2.5	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information).....	14
1.2.5.1	Cotisations	14
1.2.5.2	Subventions	14
1.2.5.3	Conventions	14
2.	Questions diverses	15

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14h.

1. Délibérations, informations et débat d'orientation général

1.1 Formation et vie universitaire (vote)

1.1.1 Règlement du concours « ItinErrances : carnets, photos et films de voyage » (vote)

Monsieur Vincent BARRE invite Madame Elisabeth LAMOTHE, maître de conférences rattachée au laboratoire 3.LAM, à présenter ce point.

Organisée par l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR LLSH), le concours « ItinErrances : carnets, photos et films de voyage » vient récompenser la meilleure œuvre originale écrite, filmée, peinte, dessinée ou photographiée sur le thème des itinéraires et des voyages locaux, nationaux ou internationaux réalisés dans le cadre privé ou dans le cadre des études (Erasmus par exemple).

Le jury, constitué d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs de l'UFR LLSH, sera réuni pour récompenser la meilleure œuvre parmi ces 4 catégories :

- Meilleur récit de voyage ;
- Meilleur carnet de voyage (texte ET dessins ou peintures originaux) ;
- Meilleure vidéo de voyage ;
- Meilleur album photos de voyage (photographies ET texte originaux).

Ce concours est ouvert à tous les étudiants majeurs de l'UFR LLSH, qu'ils soient en France ou en mobilité lors de l'année en cours.

Les prix à répartir entre les quatre gagnants de chaque catégorie sont les suivants :

- Un voyage à Paris en train acheté par l'UFR LLSH (prix du billet inférieur ou égal à 150 euros. Si le prix du billet est inférieur à 150 euros, un bon d'achat dans une librairie mancelle égal au différentiel sera commandé par l'UFR pour atteindre les 150€) ;
- Un bon d'achat de 100 euros dans une librairie mancelle ;
- Un bon d'achat de 100 euros dans un magasin de fournitures artistiques et culturelles ;
- Un bon d'achat de 100 euros dans un magasin d'articles culturels.

Le lancement du concours interviendra le 30 octobre 2023, avec une annonce des résultats par courriel aux lauréats le 8 avril 2024, puis une remise des prix et une exposition des œuvres le 18 avril 2024 dans la salle EVE.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Règlement du concours « ItinErrances : carnets, photos et films de voyage » (vote)

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 27

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.1.2 Règlement du concours « Prix de thèse 2023 » (vote)

Monsieur Gérald BILLARD, Vice-Président de la Commission de la Recherche, présente ce point.

Le concours « Prix de thèse 2023 » vient récompenser non seulement les meilleures thèses, mais également le parcours de la personne, ses publications ainsi que son engagement dans la vie universitaire (thèse soutenue entre octobre 2022 et 30 septembre 2023).

Pour pouvoir y participer, chaque candidat doit déposer une lettre de candidature, un curriculum vitae, ainsi que le pré-rapport et le rapport de soutenance de la thèse avant le 31 octobre 2023.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- Rayonnement de la thèse et production scientifique : publications dans les revues et communications dans les colloques ;
- Aspect novateur du sujet de thèse et prise de risque ;
- Ouverture de la thèse : pluridisciplinarité et collaborations extérieures ;
- Valorisation et transfert vers le milieu socio-économique ;
- Profil et personnalité du/de la candidate : parcours, actions, responsabilités, etc.

Pour les mentions « Chaire Neutralité Carbone » : les mêmes critères seront appréciés, sous le prisme de la sensibilité et de l'innovation environnementales.

Les prix et mentions décernés sont les suivants :

- Deux prix de thèse de 1000 € chacun, décernés par un jury composé de :
 - La Vice-Présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur et à l'Innovation de Le Mans Métropole ou son représentant ;
 - La chargée de mission Entrepreneuriat de l'Université du Mans ;
 - Deux membres (C/EC) du Conseil du Pôle doctoral, sur volontariat, validés par le conseil du pôle doctoral ;
 - Le Vice-Président de la commission de la Recherche ;
 - La directrice du Pôle Doctoral.
- Deux mentions intitulées « Sensibilité et Innovation Environnementales », d'un montant de 600 € chacune, financées par la Chaire Neutralité Carbone, attribuées par le jury suivant :
 - Le responsable de la Chaire Neutralité Carbone ;

- Un représentant de la cellule DDRS de l'Université du Mans ;
- Le Vice-Président de la Commission de la Recherche ou la directrice du Pôle Doctoral ;
- Deux C/EC choisis au sein de l'Université par le Vice-Président de la Commission de la Recherche et par la directrice du Pôle Doctoral.

La remise des prix aux lauréats aura lieu le 14 décembre dans le cadre de la Cérémonie de Remise des diplômes de doctorat à EVE.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Règlement du concours « Prix de thèse 2023 »

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 27

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.2 Thématiques transverses

1.2.1 Projet de Budget Rectificatif n°2 - 2023 (information)

Monsieur Pascal LEROUX revient sur le contexte des discussions en cours avec le Rectorat depuis plusieurs semaines concernant le budget rectificatif. Il rappelle que certaines mesures gouvernementales ne sont pas compensées et impactent fortement le budget de l'université.

Monsieur Pascal LEROUX précise que suite à la réception, la veille de la séance du Conseil d'administration, d'un courrier de Madame la Rectrice précisant que le projet devait encore être travaillé, le projet de Budget Rectificatif n°2 (BR2) fait l'objet ce jour d'une simple présentation et sera retravaillé avec l'appui des services de l'établissement pour une soumission au vote lors de la séance du Conseil d'administration du 9 novembre 2023.

Monsieur Pascal LEROUX revient sur l'impact financier que l'université du Mans et l'ensemble des universités de France ont connu en 2023 et vont connaître en 2024 voire en 2025 suite aux mesures prises à l'échelle nationale. L'ensemble des établissements exprime son inquiétude quant aux financements des universités.

Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation des éléments du Budget Rectificatif n°2, tel qu'il avait été envoyé au Rectorat.

L'idée n'est pas de reprendre l'ensemble des tableaux, dans la mesure où ils ne seront pas soumis au vote à l'occasion de cette séance, mais d'évoquer la première partie du rapport et de retracer l'historique des derniers mois, qui conduit à reporter le vote du deuxième budget rectificatif de l'année de 15 jours.

Ainsi, le premier projet de BR2 élaboré par la Direction des Affaires Financières avait conduit à des échanges fournis avec le Rectorat qui avait pointé la faible soutenabilité du projet, au regard de trois indicateurs importants non remplis, à savoir :

- Un niveau de trésorerie en fin d'année supérieur à 30 jours de fonctionnement ;

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

- Un fonds de roulement supérieur à 15 jours de fonctionnement ;
- Un poids de la masse salariale inférieur à 82%.

De ce fait, un travail a été engagé, d'une part avec les composantes et services afin de parvenir à une baisse globale des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et d'autre part avec la Direction des Ressources Humaines afin d'affiner les prévisions liées à la consommation de masse salariale. C'est ainsi que le BR2 présenté ce jour est plus restreint que celui évoqué avant l'été. D'autres pistes vont devoir encore être envisagées afin de parvenir à une proposition qui puisse être adoptée d'ici à la prochaine séance du Conseil d'administration.

La gouvernance souhaite également rappeler le contexte dans lequel cette année 2023 s'est située, depuis la construction du budget initial jusqu'au BR2 qui devrait aboutir début novembre. Comme tout un chacun, l'établissement a ainsi subi de fortes pressions financières extérieures liées au contexte national comme international (hausse des coûts de l'énergie, inflation). Si l'on peut se satisfaire à titre individuel de l'impact de certaines mesures prises en lien avec ce contexte (hausse du point d'indice, prime pouvoir d'achat), on ne peut constater l'impact négatif pour l'établissement, en terme financier.

S'agissant du versement de la prime pouvoir d'achat, Madame Elodie HERBELIN souhaite connaître la raison pour laquelle son versement effectif a été reporté d'octobre à décembre. Messieurs Vincent BARRE et Philippe BEVIERE précisent qu'aucun calendrier interne de versement n'avait été fixé en ce sens, qu'ainsi certains établissements ne verseront cette prime qu'en décembre, et qu'en revanche l'université du Mans y procédera sur la paie de décembre.

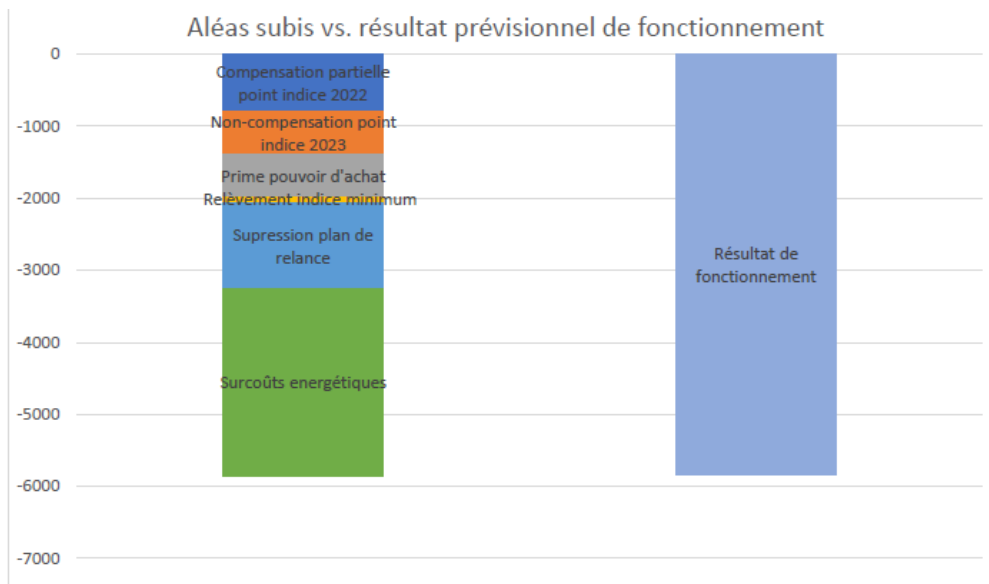
Pour revenir sur les différents éléments qui pèsent sur le budget 2023, Monsieur Vincent BARRE rappelle que le cadrage budgétaire de l'Etat n'autorise plus de prélèvement sur fonds de roulement que pour pallier le surcoût énergétique, à l'exclusion de tout autre prélèvement, contrairement aux usages observés au cours des années antérieures.

Or, plusieurs dépenses nouvelles se sont imposées à l'établissement depuis un an :

- Compensation partielle de la hausse du point d'indice (environ 800K€ à la charge de l'établissement) puis nouvelle hausse du point d'indice ;
- Non-compensation de la prime pouvoir d'achat ;
- Hausse des tarifs de l'énergie (environ 2,4 millions €) ;
- Glissement Vieillesse Technicité (delta entre les départs et l'avancement de carrière des agents en poste - environ 600K€).

Par ailleurs, les recettes de l'établissement ont diminué, avec la fin anticipée (un an plus tôt) du plan de relance sur les créations de places.

A l'instant T, la situation est ainsi la suivante :



Ce résultat de fonctionnement excessivement négatif est ainsi la somme de ce que l'établissement a dû supporter depuis un an.

Une fois ce constat fait demeure la nécessité de travailler pour remédier à cette situation.

Monsieur Pascal LEROUX précise qu'un certain nombre d'établissements s'interroge sur les choix à mettre en œuvre dans ce cadre (ex. suppression de formations). Il rappelle toutefois qu'en fonction de la notification finale de crédits du Ministère, la négativité de la situation particulière de l'établissement devrait être moindre.

A cet égard, Monsieur Anis MATOUSSI souhaite savoir si des échanges ont lieu avec le Ministère s'agissant de la situation de l'établissement. Monsieur Pascal LEROUX répond que les établissements sont invités à travailler en lien étroit avec les rectorats pour gérer ces situations, ce que fait l'Université du Mans.

Madame Sophie LEDRU-BAEY souhaite quant à elle connaître la solution qui sera mise en place pour trouver, en quinze jours, la marge de manœuvre nécessaire à l'acceptation du budget rectificatif par le Rectorat.

Monsieur Pascal LEROUX indique que cela continue d'être l'objet des discussions qui se poursuivent avec le Rectorat. Il précise que les réserves qui avaient été prévues pour les cas d'urgence (ex. fuite d'eau) seront supprimées et que de manière générale, effectivement, la situation est préoccupante.

Madame Aline DURAND s'interroge sur le sort de l'établissement en cas de nouveau refus du BR2 par le Rectorat. Monsieur Pascal LEROUX indique que tout est mis en œuvre pour que l'établissement ait un BR2. Madame Françoise PERES précise que Madame la Rectrice souhaite que l'on arrive à une situation acceptable et que les échanges sont menés en ce sens.

Monsieur Anis MATOUSSI s'interroge sur ce critère de l'acceptabilité. Madame Françoise PERES répond que la Ministre considère qu'est acceptable un prélèvement sur fonds de roulement de la non-compensation des revalorisations indiciaires et du surcoût énergétique.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS précise qu'il n'est ainsi pas possible de prélever sur le fonds de roulement les conséquences financières de la fin anticipée du plan de relance à hauteur de 1,2 millions d'euros. La mesure se jouant à l'échelle européenne, l'Etat n'a pas de pouvoir dessus, signale Monsieur Pascal LEROUX.

Monsieur Vincent BLIN reprend les éléments du projet de BR2 et déplore le taux de multiplication du déficit de l'établissement comme la très nette diminution du fonds de roulement et de la trésorerie. Il fait également part d'une vive inquiétude quant au taux de 86% de masse salariale à abaisser à 82%. Ce taux de masse salariale n'étant pas susceptible de bouger au titre de 2023, Monsieur Vincent BARRE rappelle donc qu'il s'agira de jouer sur le fonctionnement et l'investissement pour présenter un BR2 qui puisse être accepté. Les administrateurs déplorent le fait que cette nécessité future de diminuer le taux de masse salariale va se traduire par une absence de campagne d'emplois.

Monsieur Pascal LEROUX souhaite rappeler que le développement de l'apprentissage va permettre de disposer de nouvelles recettes. A cet égard, un e-CFA va être créé au sein de l'établissement.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR souhaite connaître la position de France Universités (ex. Conférence des Présidents d'Université) à l'égard du Ministère sur ces questions budgétaires ainsi que les orientations qui seront prises face à cette situation très inquiétante qui finira par se répercuter sur les étudiants.

Monsieur Pascal LEROUX explique s'être récemment rendu au rassemblement de France Universités et avoir évoqué le sujet avec d'autres présidents d'universités françaises.

Il ajoute multiplier les canaux pour alerter sur la situation de l'établissement. Ainsi, des courriers ont été adressés à l'ensemble des députés et sénateurs des deux départements (Sarthe et Mayenne), qui vont être amenés dans les jours à venir à voter la prochaine loi de finances.

En réponse à l'équilibrage du budget demandé par le Ministère et que certaines universités ne parviennent pas à atteindre, des mesures pourront être prises par les établissements, comme réduire les capacités d'accueil ou fermer des antennes. Les administrateurs rappellent que le Rectorat s'oppose aux diminutions des capacités d'accueil. En revanche, il n'a pas la main sur les décisions de fermeture de formations. A ce titre, Monsieur Anis MATOUSSI indique qu'il serait bon de faire un bilan des différentes formations (candidatures, effectif réel) en Conseil d'administration. Monsieur Pascal LEROUX répond qu'il s'agit précisément d'un projet en cours.

Monsieur Vincent BLIN souhaite soumettre à la gouvernance une interrogation qui lui a été remontée et qui porte sur le passage en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de la répartition entre les composantes de l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration à la formation. Dans l'immédiat, il n'a pas été procédé à cette répartition devant cette instance.

Monsieur Vincent BLIN interroge ensuite la gouvernance sur la nature de certaines dépenses supplémentaires par rapport au BR1, qui concernent notamment les services centraux et communs.

Sont visées, plus précisément, l'accompagnement du Pôle de Ressources Numériques pour 23 k€, une dépense pour l'UFR DEG à hauteur de 17k€ et des prestations d'expertise décisionnelle en matière RH pour 15 k€.

Monsieur Vincent BLIN déplore le fait que les membres du Conseil d'administration n'aient pas été informés de ces dépenses et souhaite connaître le contexte dans lequel l'Université du Mans a fait appel à ces expertises externes.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS, Directeur Général des Services, répond aux interrogations formulées par Monsieur Vincent BLIN.

Concernant l'expertise RH, Monsieur d'ILLIERS indique qu'il s'agit d'une expertise effectuée par un organisme spécialisé en Droit de la Fonction Publique.

En ce qui concerne l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion, il était question d'un accompagnement pour l'optimisation du fonctionnement du département de Gestion par le cabinet Belpaeme, qui a déjà travaillé pour l'Université du Mans.

Monsieur Vincent BLIN remarque que la F3SCT et le CSA n'ont pas été informés de ces audits et demande la justification de ces expertises extérieures lorsque celles-ci représentent un tel coût.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS souligne qu'il ne s'agit pas d'audit mais de conseil et d'accompagnement. Il ajoute qu'il n'est pas illégitime qu'une administration ait recours à des cabinets de conseil.

Monsieur Vincent BLIN se dit consterné par l'absence de réaction des administrateurs.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS lui répond que les administrateurs sont peut-être également consternés par ses réactions.

Monsieur Vincent BLIN sollicite la reprise de cet échange dans le procès-verbal de la séance.

Madame Christine GONZALEZ, en tant que membre du département de Gestion, souhaite savoir s'il ne serait pas préférable, avant d'en référer à un intervenant externe, de bénéficier d'un accompagnement du Pôle Qualité de Vie au Travail.

Monsieur Pascal LEROUX précise que c'est la psychologue du travail, après analyse de la situation, qui a conseillé de faire appel à un accompagnement externe.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS rappelle que le recrutement d'un poste d'ergonome, qui aurait vocation à travailler sur l'accompagnement au changement, est en cours.

Monsieur Axel PITROU souhaite que le recours à des entreprises externes soit mieux encadré au regard des montants engagés, notamment quand les capacités internes existent.

Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS précise, s'agissant du coût, qu'il pourrait effectivement parfois être plus intéressant de recruter en interne, toutefois on retombe sur la problématique du poids de la masse salariale qui a été précédemment évoquée.

Monsieur Axel PITROU précise qu'il vise les cas où les compétences internes sont bien présentes et dénonce l'opacité du recours à l'externalisation en pareil cas.

Monsieur Pascal LEROUX rappelle la charge de travail qui pèse sur certains services et ne permet pas de tout réaliser.

Monsieur Axel PITROU le rejoint sur ce point, mais indique qu'il serait à tout le moins nécessaire d'être vigilant lorsque les prestations en question atteignent un certain coût.

Madame Sylvie CRISCOLO souligne le fait que même lorsque les compétences en interne existe, le temps n'y est pas toujours.

Pour conclure sur ces questions budgétaires, Madame Laura GOURGAND souhaite insister sur la situation des étudiants qui sera largement impactée si les capacités d'accueil venaient à être réduites. Elle ne souhaite pas que soient opposés, dans cette situation financière dégradée, les étudiants et les personnels, mais qu'au contraire tout le monde soit tiré vers le haut. Elle précise toutefois que l'UNEF, qui vise la responsabilité de l'Etat dans cette situation, s'opposera à toute mesure qui irait dans le sens d'une dégradation des conditions d'études.

1.2.2 Modification de la délibération n°2023-01-26-009 adoptant les modalités de prise en charge des frais de déplacements des personnes missionnées par l'établissement (vote)

Madame Marie-Hélène RIO est invitée à présenter ce point.

La modification intervient dans le cadre de la publication de l'arrêté du 20 septembre 2023 qui modifie les taux des indemnités de mission, et en particulier, le forfait de remboursement des repas : l'établissement appliquera désormais le droit commun (indemnité forfaitaire de 20 euros), facilitant ainsi le traitement de l'agence comptable.

Le statut des personnalités extérieures visées à l'article 8 est également mieux défini. Ces personnalités seront remboursées au réel, dans la limite d'un plafond de 40€.

Madame Aline DURAND souligne le côté positif de ce retour au forfait, qui va faciliter les tâches des gestionnaires de l'établissement.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Modification de la délibération n°2023-01-26-009 adoptant les modalités de prise en charge des frais de déplacements des personnes missionnées par l'établissement

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 26

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.2.3 Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Laval (vote)

Monsieur Laurent POISSON, Directeur de l'IUT de Laval, est invité à présenter ce point.

En préambule Monsieur Laurent POISSON souhaite remercier le Service des Affaires Générales et Juridiques pour son travail de relecture des statuts. Dans l'objectif de suivre les évolutions réglementaires, ceux-ci ont été revus dans leur intégralité.

Les principaux sujets concernés par cette modification sont :

- La mise en place du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) qui remplace le DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) ;
- Les évolutions réglementaires qui nécessitent une adaptation aux usages ;
- La modification de l'équilibre du collège « Enseignants » dans la composition du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval, afin d'égaliser le nombre de professeurs es universités et de maîtres de conférence.

Monsieur Laurent POISSON signale également une modification concernant les représentants des collectivités territoriales, pour qui il existait un risque de ne plus siéger au sein du Conseil d'Institut.

Dans la partie élections, dans le cas où un représentant des personnels perd la qualité au titre de laquelle il a été élu, ou lorsque son siège devient vacant, le nombre de jours à l'issue desquels il doit être remplacé a été modifié par « *un délai raisonnable* », ce qui permet une organisation plus souple des scrutins.

Concernant les autres modifications des statuts, sont à souligner :

- Modification de la procédure de convocation du Conseil d'Institut en précisant que le Président convoque le Conseil d'Institut, et le Directeur est chargé de la préparation de l'ordre du jour de la séance ;
- Introduction de la possibilité de donner procuration à tout membre du Conseil, même à ceux qui ne font pas partie du même collège ;
- Diffusion des procès-verbaux des séances, selon les usages habituels.

Concernant le Conseil de Direction, celui-ci peut également se réunir, à la demande du directeur ou d'un chef de département afin d'entendre un ou plusieurs étudiants n'ayant pas respecté le règlement intérieur. Le Conseil ainsi réuni n'a pas vocation à se substituer à la section disciplinaire de l'établissement compétente à l'égard des usagers de l'université, mais permet à l'équipe de direction de rappeler les règles de bonne conduite au sein de l'établissement. Si cela s'avère nécessaire, une demande de saisine de la section disciplinaire sera naturellement formulée aux instances compétentes.

Monsieur Vincent BLIN s'émeut de l'utilisation de l'appellation IATSS plutôt que BIATSS.

Laurent POISSON indique que les statuts ont été rédigés ainsi, l'IUT de Laval ne comptant pas parmi ses personnels des personnels des bibliothèques.

Monsieur Vincent BLIN répond qu'il n'est pas exclu pour l'avenir que des personnels de la filière bibliothèque soient affectés à l'IUT et suggère ainsi de remplacer IATSS par BIATSS. Il est acté en séance que la modification sera effectuée.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de Laval

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.4 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote)

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Cotisations		
26 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Tarifs		
26 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.2.5 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)

1.2.5.1 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

1.2.5.2 Subventions

Aucune remarque des administrateurs

1.2.5.3 Conventions

Aucune remarque des administrateurs

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h04.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 26 octobre 2023.

Le Président de l'Université,
Pascal LEROUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 novembre 2023

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de 36 membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 17 membres (34 membres en exercice) présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente. (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 9 novembre 2023, 29 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice		Membres présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A	LEROUX Pascal	X		
	BOURQUIN Laurent	X		
	DURAND Aline		Vincent BLIN	
	DENIS Laurent	X		
	GONZALEZ Christine	X		
	MATOUSSI Anis	X		
	RAHMANI Abdel	X		
	MONTEBAULT Véronique	X		
Collège B	ANDREU-BOUSSUT Vincent		Laurent BOURQUIN	
	DUVERGER Claire	X		
	JUILLET-REGIS Hélène	X		
	LEDRU-BAEY Sophie		Helene JUILLET REGIS	
	MAUGER Laurence	X		
	MELCHIOR Jean-Philippe	X		
	LEHUEN Jérôme		Laurent DENIS	
	SALAM Louay Pierre		Sebastien CHOPLAIN	
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	X		
	CHOPLAIN Sébastien	X		
	FRANCOIS Michel	X		
	PITROU Axel	X		
	HERBELIN Elodie		Axel PITROU	
	CUREAU Stéphane	X		
USAGERS	GOURGAND Laura (T)	X		
	PLARD Evan (S)			
	MEZITI Danyel Mehdi (T)	X		
	HARAN Andy (S)			
	LAFFARGUE Lucie (T)			
	MAICHE Rose (S)			
	CHAMPRENAULT Alan (T)	X		
	SOUFFOU Charaffaine (S)			
	CHASSE Florette (T)			
	BONNET Carole (T)			
	LEMOINE Mathis (S)	X		
	LEBALLEUR Eloïse (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)		
		GOUFFE Jacques (S)		
	Conseil Dptal de la Mayenne	VIEILLE Sylvie (T)		
		ROUSSELET Sylvain (S)		
	Région des Pays de la Loire	BEAUCHEF Anne (T)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	MMA Le Mans	Valérie HULEUX (T)		Anis MATOUSSI
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)		Vincent BLIN
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hauteclou ue	Sylvie CRISCOLO (T)	X	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise	X		
	GALLAIS Vincent			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
Invités intervenants	Christian GUIBERT, DGSA-DRH			
Secrétaires de séance	Blandine BRUYERE, SAGJ	X		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
1.1	Ressources humaines.....	5
1.1.1	Campagne d'Emplois (information)	5
1.2	Formation et vie universitaire	14
1.1.2	Statuts de l'IUT du Mans (vote).....	14
1.2	Thématiques transverses	14
1.2.1	Budget Rectificatif n°2 -2023 (vote).....	14
1.2.2	Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote).....	23
1.2.3	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président 23	
1.2.3.1	Cotisations	23
1.2.3.2	Subventions	23
1.2.3.3	Conventions	23
2.	Questions diverses.....	24

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14h.

1. Délibérations, informations et débat d'orientation général

1.1 Ressources humaines

1.1.1 Campagne d'Emplois (information)

En préambule, Monsieur Pascal LEROUX souhaite rappeler que ce projet de campagne d'emplois 2024, dont le cadrage et les mécanismes ont déjà été évoqués en Comité Social d'Administration d'Etablissement (CSA-E) et en Conseil d'Administration, est aujourd'hui présenté aux administrateurs pour information et débat avant le vote qui se déroulera lors de la prochaine séance du Conseil d'administration, le 23 novembre 2023.

Monsieur Vincent BARRE, Vice-Président du Conseil d'Administration, précise que la gouvernance ne reviendra pas, lors de cette présentation, sur le cadrage de juillet 2023, ce dernier, très détaillé, ayant été adopté. Il rappelle toutefois le dispositif le plus important en termes de nombre d'emploi, à savoir celui des supports vacants ou susceptibles de l'être, qui nécessite une stabilité globale entre les départs à la retraite, les supports qui se souhaitent vacants, qui libèrent de la masse salariale et les propositions de recrutement.

Etait également prévu le fait de pouvoir éventuellement proposer des créations nettes d'emplois, à la condition que ces créations soient financées par des recettes nouvelles en 2024. Une partie de ces recettes nouvelles pouvait être envisagée en création d'emploi avec un seuil prudentiel, afin de ne pas dégrader le pourcentage de la masse salariale par rapport aux recettes encaissables, et garder une partie de ces recettes en bénéfice.

En parallèle du vote de la campagne qui aura lieu dans 15 jours, il semblait intéressant de s'intéresser au bilan de la précédente campagne. Monsieur Christian GUIBERT prend la parole à cette fin. Il indique que le bilan présenté portera sur les résultats des concours prévus dans la campagne précédente.

Le premier bilan présenté porte sur les publications des concours des personnels BIATSS tel que prévu pour 2023. Le tableau présenté affiche le candidat retenu en premier à l'issue du concours. L'indication « externe » se réfère à un candidat retenu et externe à l'université du Mans (et non à la nature du concours). Il est à noter également que les « *candidats retenus* » correspondent aux candidats choisis par le jury : ce ne sont pas nécessairement les candidats qui, *in fine*, valideront leur venue au Mans dans le logiciel prévu à cet effet.

BILAN CAMPAGNE D'EMPLOIS PUBLICATIONS CONCOURS PERSONNELS BIATSS

Corps Filière	Fonctions	BAP	Candidat retenu
IGE	Administrateur réseaux	E	Externe
IGE	Enseignement numérique/pédagogique	F	Interne
ASI	Administration et pilotage	J	Infructueux
ASI – LPR	Synthèse chimique	B	Infructueux
ASI - LPR	Réalisation mécanique	C	Externe
SAENES	Secrétaire d'administration	-	Externe
TECH Interne	Technicien administratif	J	Interne
TECH Interne	Technicien administratif	J	Externe

BILAN CAMPAGNE D'EMPLOIS PUBLICATIONS CONCOURS PERSONNELS BIATSS

Corps Filière	Fonctions	BAP	Candidat retenu
TECH Externe	Technicien administratif	J	Interne
TECH – Promotion par détachement BOE	Technicien administratif	J	Interne
ADT - BOE	Adjoint administratif	J	Interne
ADT – Externe	Adjoint administratif	J	Interne
ADT – recrutement direct	Opérateur logistique	G	Interne

Plus globalement, sur treize publications au concours, dont deux particulières étaient liées au repyramidage LPR, ont été obtenus sept recrutements de personnels internes, quatre externes et deux infructueux.

La présentation se poursuit avec les tableaux relatifs aux publications de postes d'enseignants chercheurs.

Sont présentés en premier lieu les postes qui concernent les maîtres de conférences (MCF) et sont en général externe à l'établissement.

BILAN CAMPAGNE D'EMPLOIS PUBLICATIONS POSTES VACANTS - EC

Section Discipline	Poste	Composante	Poste pourvu	Type de recrutement
27	MCF	ENSIM	Oui	Ext
64	MCF	IUT Laval	Oui	Ext
28	MCF	IUT du Mans	Oui	Ext
06	MCF	IUT du Mans	Oui	Ext
23	MCF	UFR LLSH	Oui	Ext
27	MCF	UFR LLSH	Oui	Ext
68	MCF	UFR ST	Oui	Ext
33	MCF	UFR ST	Oui	Ext
35	MCF	UFR ST	Oui	Ext
27	MCF	UFR ST	Oui	Ext

S'agissant des postes de professeurs des universités (PR), neuf postes ont été identifiés comme vacants et deux constituent des créations.

BILAN CAMPAGNE D'EMPLOIS PUBLICATIONS POSTES VACANTS - EC

Section Discipline	Poste	Composante	Poste pourvu	Type de recrutement
19	PR	IUT du Mans	Oui	Endo
05	PR	UFR DEG	Oui	Endo
06	PR	UFR DEG	Oui	Mut
01	PR	UFR DEG	Non	-
09	PR	UFR LLSH	Oui	Endo
14>11	PR	UFR LLSH	Oui	Ext
21	PR	UFR LLSH	Oui	Endo
74>27	PR	UFR ST	Oui	Endo
60	PR	UFR ST	Oui	Endo



BILAN CAMPAGNE D'EMPLOIS PUBLICATIONS POSTES ENSEIGNANTS CHERCHEURS - CREATIONS

Section Discipline	Poste	Composante	Poste pourvu	Type de recrutement
01	PR	UFR DEG	Oui	Mut
74-16	PR	Fac.ST	Oui	Ext
06	MCF	UFR DEG	Oui	Ext
26	MCF	UFR ST	Oui	Ext
60	MCF	ENSIM	Oui	Ext

Le mode de recrutement principal de ces postes s'effectue par de l'endorecrutement (recrutement interne ou repyramidage).

Monsieur Vincent BLIN interroge Monsieur Christian GUIBERT sur cet aspect. Il souhaite savoir si les postes de MCF sont conservés après l'endorecrutement d'un PR qui était auparavant MCF, et ce qu'il advient des heures restantes non accomplies.

Monsieur Christian GUIBERT indique que ces heures sont réalisées par des ATER, le support restant vacant.

Madame Hélène JUILLET-REGIS souhaite connaître la différence de coût entre un recrutement endogène de PR et un recrutement externe. Monsieur Christian GUIBERT précise qu'un recrutement externe est évalué à 137k€, alors que le coût d'un recrutement endogène correspond à la différence entre le coût d'un MCF et celui d'un PR, et est donc moindre.

En 2022, l'endorecrutement de PR atteignait une proposition de 8 recrutements sur 9. La cible du contrat d'établissement étant fixée à 40 % d'endorecrutement, l'Université s'améliore cette année dans la mesure où la proportion est de 6 sur 11.

La campagne d'emplois 2023 prévoyait également 11 postes d'enseignants du 2eme degré, tous publiés et pourvus.

BILAN CAMPAGNE D'EMPLOIS PUBLICATIONS POSTES ENSEIGNANTS SECOND DEGRE

11 postes vacants publiés et pourvus :

- IUT Laval : 4
- IUT du Mans : 3
- IUT du Mans / ENSIM : 1
- UFR Lettres : 1
- SUAPS : 1
- UFR ST : 1

1 création publié et pourvu à l'UFR ST - STAPS

La campagne d'emplois votée atteignait un impact financier modélisé légèrement en dessous de 2 millions d'euros. Le coût réel de la campagne constaté est d'environ 400k€, avec notamment un important delta entre les 668k€ prévus budgétairement sur les postes vacants et les 276k€ de coût réel.

Rehaussement de postes BIATSS	75 680 €	14 990 €
Recapitulatif coûts CE 2023	CE Prévue	CE Réalisée
Postes vacants BIATSS	-76 950 €	-140 800 €
Repyramidage par concours - Poste BIATSS	184 950 €	201 950 €
Postes vacant EC	668 300 €	276 992 €
Postes vacants enseignants	425 700 €	425 700 €
Création BIATSS	167 350 €	178 750 €
Création Ens et EC	599 600 €	599 600 €
Total vacants + créations non financés	1 968 950 €	1 542 192 €
Départs/retours non prévus	-500 000 €	-665 700 €
Total campagne d'emplois y compris sur ressources propres	1 468 950 €	876 492 €
Ressources propres mobilisées hors DSG	459 200 €	459 200 €
Total campagne d'emploi financée par l'établissement	1 009 750 €	417 292 €

Bilan financier Campagne d'emplois 2023

Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation en abordant la campagne d'emplois pour l'année 2024.

Demandes initiales			
Recapitulatif coûts CE 2024	Total	2024	2025
Recrutement hors concours - BIATSS postes vacants	189 380 €	63 127 €	126 253 €
Publication au concours - BIATSS postes vacants	115 700 €	38 567 €	77 133 €
Non publication - Poste BIATSS vacant	0 €	0 €	0 €
Postes vacants EC	1 046 200 €	348 733 €	697 467 €
Postes vacants enseignants	113 600 €	37 867 €	75 733 €
Créations BIATSS	609 500 €	203 167 €	406 333 €
Créations Ens et EC	1 992 000 €	664 000 €	1 328 000 €
Total postes vacants + créations	4 066 380 €	1 355 460 €	2 710 920 €
Estimation départs/retours non prévus		0 €	0 €
Total campagne d'emplois y compris sur ressources propres	4 066 380 €	1 355 460 €	2 710 920 €
Ressources propres mobilisées (hors COMP)	53 850 €	17 950 €	35 900 €
Total campagne d'emploi financée par l'établissement (hors ressources propres)	4 012 530 €	1 337 510 €	2 675 020 €

Si l'on s'intéresse aux postes d'enseignants-chercheurs, en vertu du cadrage qui avait été adopté, c'est une remontée à 0 qui aurait dû être effectuée. Dans les faits, les demandes des composantes atteignent 1,2 millions d'euros.

Madame Véronique MONTEMBault relève que l'IUT du Mans et l'ENSIM, qui ont respecté le cadrage, sont les plus vertueux.

Monsieur Vincent BARRE souligne que les demandes formulées hors cadrage sont le moyen pour certaines composantes d'exprimer un besoin.

Madame JUILLET-REGIS estime qu'il revient au Conseil d'administration de gérer les questions budgétaires et qu'ainsi les conseils de composantes n'ont pas à se censurer sur l'expression de leurs besoins.

Monsieur Pascal LEROUX comprend le raisonnement mais regrette qu'en pareil cas, aucune priorité ne soit remontée.

Monsieur Vincent BARRE poursuit sa présentation en procédant à une analyse composante par composante.

S'agissant ainsi de l'UFR des Sciences et Techniques, il était demandé de publier cinq postes vacants d'enseignants-chercheurs. Il est proposé d'appuyer les demandes suivantes : un poste de MCF en 27^e section du Conseil National des Universités (CNU), à savoir en informatique, un poste en 74^e section CNU (STAPS) avec une orientation sur la psychologie et un poste en 28^e section CNU (physique), au titre de la mise en place des Cycles Pluridisciplinaires d'Etudes Supérieures (CPES).

En ce qui concerne l'UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines (LLSH), huit demandes de publications ont été formulées concernant les postes d'enseignants-chercheurs. Il est proposé de publier un poste de MCF en 21^e section CNU (Histoire, civilisation, archéologie et arts des mondes anciens et médiévaux), un poste de PR en 7^e section (sciences du langage) et un poste de PR en 24^e section (aménagement de l'espace, urbanisme). Les cinq autres postes non publiés seront maintenus sous forme de contrats ATER.

Monsieur Laurent BOURQUIN souhaite souligner que si ces demandes peuvent sembler nombreuses, il faut garder à l'esprit le fait que ce sont en réalité quatorze postes d'enseignants-chercheurs qui sont vacants au sein de l'UFR. Si l'on prend l'ensemble des postes d'ATER/CTER sur supports vacants, plus de la moitié sont au sein de l'UFR LLSH (11/20). Cela soulève des difficultés en termes pédagogiques et d'encadrement : l'impact pour les étudiants est considérable.

Monsieur Pascal LEROUX salue l'effort consenti par l'UFR et précise que dans le cadre des Contrats d'Objectifs et de Moyens Pluriannuels (COMP) conclus avec les composantes seront envisagées les solutions à mettre en œuvre sur les années à venir pour rattraper ces postes vacants.

Madame Hélène JUILLET-REGIS regrette le fait que seul l'aspect budgétaire soit au cœur de la prise de décision. En découle une précarisation qui ne peut qu'être déplorée. Madame JUILLET-REGIS rappelle que le rôle du Conseil d'administration est plus largement d'arrêter une politique d'établissement et qu'il faut savoir voir au-delà des seules considérations financières.

Monsieur Pascal LEROUX précise, s'agissant des moyens dont dispose l'établissement, que l'apprentissage va permettre de financer de nouveaux postes.

Madame JUILLET-REGIS et Monsieur Anis MATOUSSI s'interrogent : les fonds de l'apprentissage doivent financer l'apprentissage, ce qui inclue également des frais de fonctionnement, d'environnement, et pas uniquement des créations de postes.

Monsieur Pascal LEROUX souligne le fait que l'apprentissage reste un bon moyen pour développer les ressources propres de l'établissement en matière de formation.

Madame Hélène JUILLET-REGIS insiste quant à elle sur le fait qu'en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'Université devrait surtout pouvoir compter sur le soutien de l'Etat et du ministère.

Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation de la campagne avec les demandes de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion (DEG), qui ont été formulées sans priorisation. Une demande de PR en 2^e section CNU (droit public) et une demande de MCF en 5^e section (sciences économiques) seront appuyées.

S'agissant de l'IUT du Mans, la demande portant sur un poste de PR en section 32/33 (chimie) sera suivie.

Enfin, pour l'ENSIM, une demande de publication de poste de MCF en section 61 (génie informatique, automatique et traitement du signal) sera appuyée.

En ce qui concerne les demandes de création de postes d'enseignants et enseignants-chercheurs, aucune ne sera suivie, si ce n'est celle portant sur un poste de MCF en section 6 (sciences de gestion) au sein de l'IUT de Laval, qui constitue un accompagnement de la composante dans le cadre de la mise en place du BUT, qui a engendré l'accueil de 200 étudiants supplémentaires.

Monsieur Christian GUIBERT poursuit la présentation de la campagne d'emplois, s'agissant cette fois des personnels BIATSS.

Il rappelle que depuis la loi de transformation de la fonction publique, les emplois permanents occupés jusqu'ici par des contractuels et publiés hors concours sont susceptibles *in fine* d'être pourvus par des fonctionnaires, par la voie de la mutation. Dans le cadre de cette campagne

d'emplois, la majorité des recrutements s'effectuera ainsi hors concours. Quatre postes seront publiés au concours.

Madame Laurence MAUGER soulève des difficultés en terme de qualité du travail accompli lorsque les postes d'agent d'entretien ne sont pas publiés et qu'il est fait appel à des prestataires extérieurs. Madame Véronique MONTEBAULT ajoute que des problématiques de sécurité sont également constatées en pareil cas (personnel non sensibilisé à la présence de certains matériels spécifiques [ex. lasers]). S'en suit un débat sur la problématique générale de ces postes, pour lesquels l'externalisation est parfois privilégiée pour éviter des situations futures de reclassement parfois délicats à opérer.

Madame Hélène JUILLET-REGIS s'émeut de la non-publication d'un poste de secrétaire de laboratoire à temps partiel (50%) au sein de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion.

Monsieur Christian GUIBERT rappelle le contexte de cette demande : s'agissant d'un poste non permanent, l'UFR avait au départ sollicité un renfort temporaire financé par la composante. Au titre de la campagne d'emplois, elle sollicite désormais une pérennisation, avec une prise en charge non plus sur ressources propres de l'UFR mais sur la subvention pour charge de service public de l'université.

Monsieur Pascal LEROUX précise que nonobstant ceci, les discussions se poursuivent, notamment avec le Vice-Président de la Commission de la recherche, afin de trouver une solution s'agissant du secrétariat des laboratoires de l'UFR DEG.

Pour en revenir plus globalement à la campagne d'emplois s'agissant des personnels BIATSS, Monsieur Vincent BLIN souhaite qu'une colonne « vacant/susceptible de l'être » soit ajoutée sur ces postes afin de faciliter la compréhension du document.

Monsieur Vincent BARRE indique que la prochaine version de ce document sera modifiée afin d'inclure cette demande.

S'agissant enfin des demandes de création de postes pour les personnels BIATSS, Monsieur Christian GUIBERT précise que deux réponses favorables ont été données aux demandes de l'ENSIM et à l'IUT de Laval, car financées. Quant aux demandes de repyramidage, elles seront analysées hors campagne d'emplois.

S'agissant du coût, la campagne d'emplois peut être synthétisée ainsi :

Recapitulatif coûts CE 2024	Total	2024	2025
Recrutement hors concours - BIATSS poste vacant	-87 300 €	-29 100 €	-58 200 €
Publication au concours - BIATSS poste vacant	34 800 €	11 600 €	23 200 €
Non publication - Poste BIATSS vacant	-74 730 €	-24 910 €	-49 820 €
Postes vacant EC	376 300 €	125 433 €	250 867 €
Postes vacants enseignants	113 600 €	37 867 €	75 733 €
Création BIATSS	70 100 €	23 367 €	46 733 €
Création Ens et EC	99 200 €	33 067 €	66 133 €
Total postes vacants + créations	531 970 €	177 323 €	354 647 €
Estimation départs/retours non prévus		0 €	0 €
Total campagne d'emplois y compris sur ressources propres	531 970 €	177 323 €	354 647 €
Ressources propres mobilisées (hors COMP)	196 900 €	65 633 €	131 267 €
Total campagne d'emploi financée par l'établissement (hors ressources propres)	335 070 €	111 690 €	223 380 €

SYNTHESE CE 2024	BIATSS	Ens.Chercheurs	Enseignants 2nd degré	Total
Postes vacants				
Publications au concours sur postes vacants	4	11	6	21
Recrutement titulaire ou contractuel sur postes vacants ou transformés	10	20	6	36
Non publications sur postes vacants	2	3	0	5
Demandes de création				
Création de poste avec publication au concours titulaire	0	1	0	1
Création de poste hors concours	2	0	0	2
Demande de créations non pouvues ou en attente	16	14	6	36
Total Publications au concours (titulaires)	4	12	6	22
Total recrutements sur contrats ou titulaire par mutation	12	20	6	38

Monsieur Vincent BLIN souhaite alerter les membres du Conseil d'administration sur la différence de coût de la campagne entre les personnels BIATSS et les autres personnels. Les personnels BIATSS sont la catégorie la plus affectée par les réductions : cette situation inquiète les personnels concernés, et notamment les contractuels. Monsieur Vincent BLIN souhaite également rappeler que le ratio devrait être d'un personnel BIATSS pour un enseignant-chercheur, et que ce n'est pas le cas actuellement au sein de l'établissement. Le respect de ce ratio permettrait d'ailleurs au personnel enseignant de ne plus effectuer les tâches administratives qu'un certain nombre se plaint d'avoir à accomplir.

En conclusion de cette présentation, la gouvernance souhaite rappeler les principes de méthodologie employés pour l'élaboration de cette campagne d'emplois :

- Réalisation d'un travail sur les supports vacants ou susceptibles d'être vacants afin d'assurer une stabilité globale mais néanmoins libérer de la masse salariale afin de permettre ainsi la mise en place du Budget Initial 2024 ;
- Proposition de créations de postes, à condition que ces créations soient financées par des recettes nouvelles en 2024 ;
- Recherche d'un équilibre, afin de ne pas coûter plus qu'en 2023.

La gouvernance rappelle que le vote de cette campagne d'emplois sera prévu lors de la prochaine séance du Conseil d'administration le 23 novembre 2023, suite à son passage en Comité Social d'Administration de l'Etablissement.

1.2 Formation et vie universitaire

1.2.1 Statuts de l'IUT du Mans (vote)

Madame Claire DUVERGER, Directrice de l'IUT du Mans, est invitée à présenter ce point.

Approuvées par le Conseil d'Institut de l'IUT du Mans, lors de séance le 7 novembre 2023, les modifications apportées aux statuts de l'IUT du Mans interviennent suite aux évolutions de la législation, liées notamment :

- à la mise en place du BUT, remplaçant le DUT ;
- à l'intégration de modifications visant à garantir la parité dans la composition des collèges enseignants du Conseil d'institut entre professeurs d'université et maîtres de conférences.

Madame Claire DUVERGER présente les différents passages modifiés. Ils sont consultables dans la délibération idoine du Conseil d'administration n°2023-11-09-075.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Statuts de l'IUT du Mans

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.3 Thématiques transverses

1.3.1 Budget Rectificatif n°2 -2023 (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente ce point.

Avant d'en venir au contenu de la note de l'ordonnateur, Monsieur Vincent BARRE indique que l'accord formel de Madame la Rectrice a été reçu au cours de la soirée qui a précédé cette séance du Conseil d'administration.

Il signale également qu'il ne s'agit pas de reprendre la présentation effectuée quinze jours plus tôt (la séance du 26 octobre), mais plutôt de s'attarder sur le delta entre mesures initialement prévues et finalement retenues.

Monsieur Vincent BARRE ajoute que Madame la Rectrice demande que certains éléments de vigilance soient présentés aux administrateurs : bien qu'une légère amélioration soit constatée, le déficit demeure à ses yeux importants et non soutenable à long terme au regard

du taux de prélèvement sur fonds de roulement auquel il est procédé. Le Vice-Président du Conseil d'administration rappelle le contexte de non compensation par l'Etat d'un certain nombre de mesures qui a conduit à cette situation.

Un échange s'ouvre entre les membres du Conseil d'administration sur la volonté du Ministère de l'économie de diminuer les fonds de roulement des universités, volonté que la non compensation permet d'assouvir.

Monsieur Vincent BARRE revient sur la volonté exprimée par Madame la Rectrice d'aboutir à la présentation d'un BR2 ajusté. Cet ajustement auquel il a été procédé afin d'améliorer la soutenabilité du budget se traduit par :

- la réduction des nouvelles demandes d'ouverture de crédit dits « globalisés » (-20% sur les opérations en fonctionnement) ;
- La réduction des demandes d'ouverture de crédits (-10% sur les opérations en investissement).

Avec ce nouveau BR2, le niveau brut de trésorerie en fin d'exercice est évalué à 9 793 000€ soit 32,8 jours de fonctionnement, le seuil prudentiel étant fixé à 30 jours. Le niveau de fonds de roulement est quant à lui évalué à 8 511 000€ soit 28.5 jours de fonctionnement, le seuil prudentiel étant fixé à 15 jours.

Il était également attendu du Rectorat une projection sur les recettes 2024 qui pourraient venir diminuer le poids de la masse salariale :

- ✓ Développement des ressources de l'apprentissage (+100 apprentis x7 000 €) : 700 k€
- ✓ Subvention du centre universitaire °de Mayenne Laval (pour 2 ETP) : 100 k€
- ✓ Financement du projet MUTAC (part CDD) : 150 k€
- ✓ Financement du projet COLOURS (part CDD) : 150 k€
- ✓ Financement d'autres projets (ICOOPEB, AIM'S, ECND) (part CDD) : 100 k€
- ✓ Autres ressources propres : 300 k€

L'ensemble de ces ajustements conduit à la présentation d'un budget principal synthétisé comme suit :

	Cpte fin. 2022	Budget initial 2023	Budg. rect. 1 2023	Budg. rect. 2 2023
SYNTHESE BUDGET PRINCIPAL				
Solde budgétaire	957k€	-5 174k€	-7 617k€	-7 345k€
Résultat de fonctionnement	-262k€	-2 598k€	-2 457k€	-5 175k€
Capacité d'Auto Financement	1 845k€	-1 098k€	-957k€	-3 675k€
Fonds de roulement	14 372k€	10 708k€	9 709k€	8 350k€
Variation du fonds de roulement	154k€	-2 283k€	-4 662k€	-6 021k€
Trésorerie	17 092k€	9 655k€	8 708k€	9 811k€
Variation de trésorerie	253k€	-5 941k€	-8 384k€	-7 280k€

S'il est attendu une amélioration liée aux notifications de fin d'année, elles ne sauraient éponger à elles seules le résultat négatif. L'établissement devrait ainsi supporter un déficit de quelques millions au compte financier.

S'agissant du poids de la masse salariale, il atteint 86,2% et aurait été de 85,2% sans les mesures gouvernementales non compensées. A ce sujet, une coquille est relevée en page 2 de la note de présentation de l'ordonnateur qui mentionne un taux de 86,5%. Monsieur Vincent BARRE confirme que l'établissement n'a pas subi une augmentation de 0,3% de ce taux en l'espace de 15 jours et que ce point sera corrigé.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR déplore le fait que depuis une dizaine d'années, toutes les mesures prises à l'échelle nationale conduisent l'Etat à se désengager et à mettre inexorablement les universités en difficulté. Il souhaite qu'un message fort soit envoyé à ce sujet par les établissements d'enseignement supérieur au Ministère.

Monsieur Vincent BARRE poursuit la présentation, identique à celle du document transmis aux administrateurs lors de la séance précédente du Conseil d'administration, en s'intéressant aux évolutions en matière d'autorisations d'emplois et de masse salariale :

			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	462,0		462,0
		CDI		11	11,0
	Non permanents	CDD	108,0	78	186,0
				89	659,0
S/total EC			570,0		
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	261,0		261,0
		CDI	62,0	28	90,0
	Non permanents	CDD	48,0	152	200,0
				180	551,0
S/total Biatss			371,0		
Totaux			941,0 (1)	269	1 210,0
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			950,0 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA **

Construction budgétaire 2023 - Budget révisé						
Masse salariale						
Montants en crédits de paiement - CP						
		Masse salariale au BR1			Execution réelle 2022	
Catégorie		88 215 826 €			84 254 997 €	
	Facteurs d'évolution 2023	BR2-oct	Total BR2-oct		Prévision 2023/ exécution 2022	Total facteurs évolution 2023
Mesures obligatoires	Rémunérations GVT		1 710 018 €		650 000 €	3 928 895 €
	Rémunérations LPR Revalorisation contrats doctoraux				22 225 €	
	Rémunérations Indemnité différentielle 2°SMIC MCF				26 252 €	
	Rémunérations Chaire de Professeurs Juniors CPJ				108 934 €	
	Rémunérations EAP 2023 Augm. INM 343->352 le 01/05/2022				30 773 €	
	Rémunérations Augm.INM minimum à 361 au 01/05/2023	71 000 €			71 000 €	
	Rémunérations EAP 2023-Augmentation valeur du point d'indice au 01/07/2022 (+3,5%)				1 530 000 €	
	Rémunérations Augm.valeur point d'indice +1,5% au 01/07/2023	583 000 €			583 000 €	
	Primes&indem Indemnité de fin de contrat - Prime de précarité	24 900 €			0 €	
	Primes&indem Refonte indemnitaire Enseignants et Enseignants chercheurs	267 615 €			490 500 €	
	Primes&indem Suppression PRES en 2022				-253 410 €	
	Primes&indem Prime de pouvoir d'achat	605 000 €			605 000 €	
	Primes&indem Etudiants : augmentation du SMIC	5 700 €			10 700 €	
	Primes&indem Augmentation versements GIPA	45 703 €			45 703 €	
	Primes&indem Protection sociale complémentaire - PSC	60 000 €			58 840 €	
	Prestations sociales Variation prestations sociales (ARE, prestations en espèce, forfait télétravail)	28 900 €			-50 621 €	
	Prestations sociales Variation forfait "Mobilités durables" 100€/an vélo ou covoiturage	18 200 €			0 €	
Mesures discrétionnaires	Rémunérations Campagne d'emploi 2022 Extension année pleine	-220 782 €	1 002 879 €		503 849 €	1 716 648 €
	Rémunérations Campagne d'emploi 2022 (sept.-décembre)	-110 391 €			0 €	
	Rémunérations Campagne d'emploi 2023 (sept.-décembre)	-232 469 €			292 164 €	
	Rémunérations Variation schéma d'emplois	51 151 €			71 081 €	
	Rémunérations Ajustement avant réprévision	1 738 650 €			0 €	
	Rémunérations Contractuels : évolutions rémunérations selon ancienneté				100 000 €	
	Primes&indem Evolution indemnitaire BIATSS titulaires EAP 2023				314 467 €	
	Primes&indem Evolution indemnitaire BIATSS contractuels EAP 2023				276 300 €	
	Primes&indem Heures complémentaires / REH	189 862 €			526 516 €	
	Primes&indem Primes et indemnités PRP - PCA	-437 572 €			-372 899 €	
	Primes&indem Variation contrats horaire (activités culturelles)	8 000 €			-3 160 €	
	Primes&indem Variation Contrats étudiants hors financement fléché	16 430 €			8 330 €	
Financements fléchés	Rémunérations Variation Contrats recherche	-340 337 €	47 303 €		300 962 €	1 075 485 €
	Rémunérations Variation Contrats fléchés GBCP hors recherche (PIA...)	218 336 €			345 043 €	
	Rémunérations Variation Contrats financés autres (collectivités/étudiants, ERASMUS)	169 304 €			429 480 €	
Total		2 760 200 €			6 721 028 €	
Prévision dépenses MS 2023		90 976 026 €			90 976 026 €	

S'agissant du solde budgétaire de l'établissement (hors budget annexe), il sera déficitaire de 7 345 000€, selon le détail suivant :

Compte financier 2022	Montants Budget initial 2023 (d)	BR2	Somme des BR (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
Montants	Montants	Montants	Montant	Montants	
98 828k€	98 000k€	3 489k€	6 198k€	104 197k€	Recettes globalisées
80 079k€	80 346k€	584k€	924k€	81 270k€	Subvention pour charges de service
488k€	258k€	18k€	192k€	450k€	Autres financements de l'Etat
536k€	752k€	68k€	68k€	820k€	Fiscalité affectée
7 340k€	6 088k€	1 135k€	3 103k€	9 191k€	Autres financements publics
10 385k€	10 556k€	1 683k€	1 911k€	12 467k€	Recettes propres
4 936k€	8 367k€	-784k€	-1 837k€	6 529k€	Recettes fléchées **
2 118k€	1 347k€	31k€	-722k€	626k€	Financements de l'Etat fléchés
2 660k€	7 019k€	-816k€	-1 117k€	5 902k€	Autres financements publics fléchés
159k€		2k€	2k€	2k€	Recettes propres fléchées
103 765k€	106 366k€	2 705k€	4 361k€	110 727k€	TOTAL DES RECETTES
	5 174k€		2 171k€	7 345k€	Solde budgétaire (déficit)

En terme de situation patrimoniale, les charges atteignent 114 450k€, les produits 109 275k€, soit un résultat déficitaire de 5 175 000€ :

		PRÉVISION 2023		
CHARGES	Cpte fin. 2022	BUDG. INITIAL 2023	BUDG. RECT. 1 2023	BUDG. RECT. 2 2023
Masse salariale	83 409k€	86 837k€	86 969k€	89 729k€
Fonctionnement	14 295k€	15 235k€	16 345k€	17 721k€
Dotations Amort. Prov.	7 318k€	7 000k€	7 000k€	7 000k€
TOTAL	105 023k€	109 072k€	110 314k€	114 450k€
PRODUITS	Cpte fin. 2022	BUDG. INITIAL 2023	BUDG. RECT. 1 2023	BUDG. RECT. 2 2023
Subventions de l'Etat	83 561k€	81 339k€	81 794k€	82 434k€
Fiscalité affectée	536k€	752k€	752k€	820k€
Autres subventions	10 087k€	8 034k€	8 720k€	8 829k€
Autres produits	5 381k€	10 849k€	11 091k€	11 692k€
QP Subventions d'inves	5 196k€	5 500k€	5 500k€	5 500k€
TOTAL	104 761k€	106 473k€	107 857k€	109 275k€
RESULTAT	-262k€	-2 598k€	-2 457k€	-5 175k€

Ce résultat ne permet pas de dégager de capacité d'autofinancement et conduit au contraire à une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 3 675 000€.

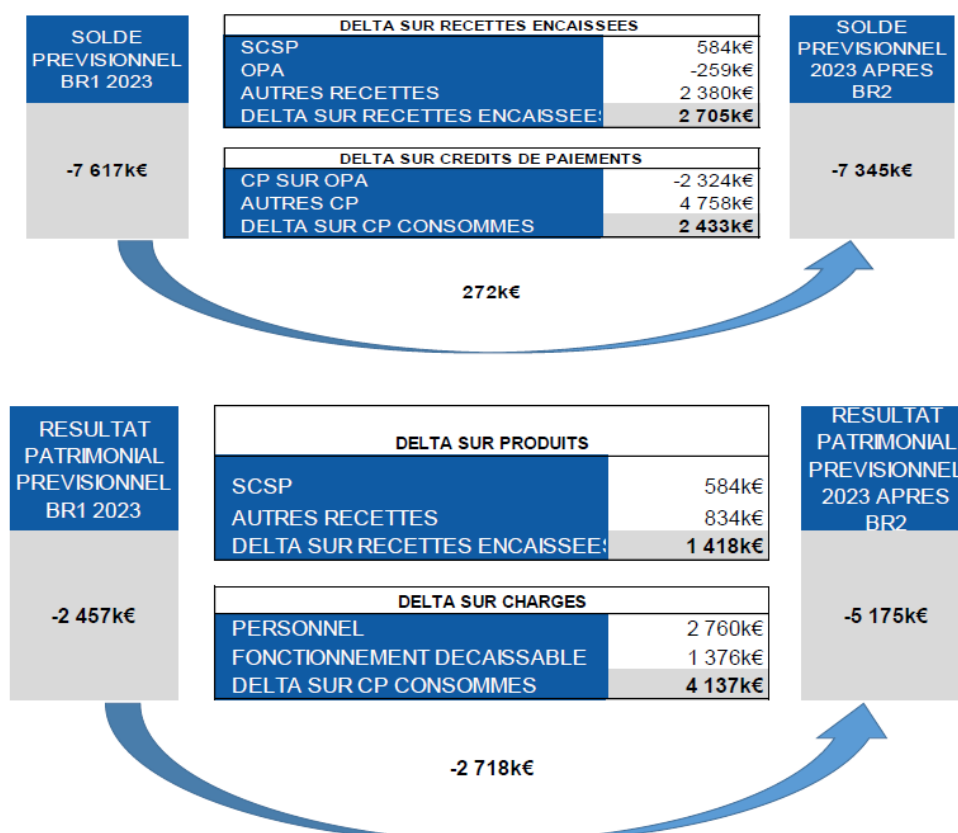
En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles atteignent après BR2 12 235 000€, contre 9 888 000€ de ressources. La variation du fonds de roulement est ainsi de 6 021 000€.

TABEAU DE FINANCEMENT	Cpte Fin. 2022	BUDG. INITIAL 2023	BUDG. RECT. 1 2023	BUDG. RECT. 2 2023
Capacité d'AutoFinancement	1 845k€			
Subventions d'investissement	3 857k€	7 948k€	7 948k€	9 611k€
Autres ressources	76k€	184k€	184k€	277k€
TOTAL DES RESSOURCES	5 777k€	8 132k€	8 132k€	9 888k€
Insuffisance d'AutoFinancement		-1 098k€	-957k€	-3 675k€
Dépenses d'investissement	5 622k€	9 316k€	11 837k€	12 235k€
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	154k€	-2 283k€	-4 662k€	-6 021k€

Monsieur Anis MATOUSSI s'interroge sur le montant des dépenses d'investissement. Monsieur Vincent BARRE confirme que le niveau de ces dépenses est inhabituellement haut pour l'établissement et est lié à la conjonction de plusieurs facteurs (retard pris précédemment sur l'achèvement du mur d'escalade, débuts de CPER). Différer ces dépenses aurait eu un impact sur la trésorerie immédiate mais pas d'impact sur le fond dans la mesure où ces opérations sont financées.

Monsieur Vincent BARRE s'intéresse ensuite à l'équilibre financier et au plan de trésorerie, qui présentent un solde budgétaire déficitaire de 7 345 000€.

La synthèse globale du BR2 se présente ainsi :



Monsieur Vincent BARRE présente ensuite les données liées au budget annexe de l'établissement (Technocampus), quant à lui bénéficiaire :

	Cpte FIN. 2022	BUDGET INITIAL 2023	BUDG. RECT. 1 2023	BUDG. RECT. 2 2023
SYNTHESE BUDGET ANNEXE TCAM				
Solde budgétaire				
Résultat de fonctionnement		22k€	22k€	22k€
Capacité d'Auto Financement		24k€	24k€	27k€
Fonds de roulement		2k€	2k€	5k€
Variation du fonds de roulement		2k€	2k€	5k€
Trésorerie		0k€	0k€	
Variation de trésorerie				

Monsieur Pascal LEROUX précise qu'un point d'information sera prochainement effectué en séance s'agissant de l'installation du Technocampus.

Pour clore avec cette présentation budgétaire, Monsieur Vincent BARRE projette enfin le tableau de synthèse du budget agrégé de l'établissement :

	Cpte FIN. 2022	BUDGET INITIAL 2023	BUDG. RECT. 1 2023	BUDG. RECT. 2 2023
SYNTHESE BUDGET AGREGE				
Solde budgétaire	957k€	-5 174k€	-7 617k€	-7 345k€
Résultat de fonctionnement	-262k€	-2 576k€	-2 435k€	-5 153k€
Capacité d'Auto Financement	1 845k€	-1 075k€	-933k€	-3 649k€
Fonds de roulement	14 372k€	10 709k€	9 711k€	8 355k€
Variation du fonds de roulement	154k€	-2 281k€	-4 661k€	-6 017k€
Trésorerie	17 092k€	9 655k€	8 708k€	9 811k€
Variation de trésorerie	253k€	-5 941k€	-8 384k€	-7 280k€

Suite à la présentation de la note de l'ordonnateur et avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur Pascal LEROUX propose aux administrateurs de joindre à la délibération portant sur le BR2 une motion qui viendrait exposer la dégradation extrêmement alarmante de la situation financière de l'établissement.

Monsieur Vincent BLIN distribue aux administrateurs et à la gouvernance une motion rédigée par la FSU à cette fin. Monsieur Vincent BARRE projette le texte reçu :

« La situation financière de l'Université du Mans est extrêmement préoccupante. Comme d'autres établissements de l'enseignement supérieur de sa typologie, l'Université du Mans est en quasi-faillite. En l'espace de deux ans, son fonds de roulement et sa trésorerie ont été divisés par deux. Le poids de la masse salariale pointe à 86,2% largement supérieur au taux « toléré » par le rectorat (83%). En conséquence, l'université affiche un déficit de près de 6 000 000 €, du jamais vu. Indéniablement, l'État porte une grande part de responsabilité dans cette situation critique dans laquelle se retrouve notre université. En plus du sous-financement chronique qui caractérise l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics en moyens récurrents, l'État ne compense pas l'impact financier du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) annuel, ni celui des mesures qu'il a lui-même décidé (augmentation du point d'indice des fonctionnaires, prime pouvoir d'achat).

Parallèlement, l'État investit des milliards d'euros dans le cadre des Programmes d'investissement d'Avenir (PIA), devenus France 2030, au profit d'une dizaine d'universités dans le but de les faire progresser dans les classements internationaux, qui deviennent désormais le principal objectif de sa stratégie politique.

Le Conseil d'administration de l'Université du Mans condamne fermement cet état de fait qui conduit à des situations répétées d'étouffement budgétaire à l'œuvre depuis l'adoption de la loi LRU adoptée en 2007 et le passage aux RCE en 2011 pour notre établissement et la gestion locale de la masse salariale qui en découle. Ce désengagement sélectif visant des universités comme la nôtre s'est intensifié sous la présidence d'Emmanuel Macron qui l'assume clairement notamment à travers ses déclarations et celles de sa ministre de l'ESR. Il est à craindre que si ce transfert de charges continue d'augmenter sans compensation, l'université du Mans devra puiser dans ses réserves pour pallier ce désengagement programmé de l'État, mettant ainsi en péril son fonctionnement et compromettant ses projets de développement.

Par conséquent, des postes libérés par les collègues partant à la retraite sont gelés, convertissant la masse salariale générée en budget de fonctionnement pour faire face aux dépenses, réduisant le taux d'encadrement de nos étudiants ce qui dégrade la qualité de nos formations et nos activités de recherche. Plus récemment, cela a conduit à des coupes budgétaires insoutenables pour les différentes composantes, notamment depuis le refus par la rectrice du budget rectificatif 2023. Cela a eu un impact très négatif sur la rentrée universitaire, les conditions d'études des étudiants, ainsi que sur les conditions de travail des personnels. Cette situation provoque de l'inquiétude chez de nombreux collègues, en particulier les contractuels qui craignent légitimement d'être les premiers touchés par cette politique d'austérité.

Dans ce contexte, il est à craindre que l'autorité de tutelle n'impose des mesures encore plus draconiennes à notre université, ce qui entraînerait inévitablement la fermeture de formations, de laboratoires et une réduction drastique de nos activités académiques, au détriment de notre territoire et de ses habitants. Cela aggraverait davantage la situation d'un territoire qui deviendrait en plus d'être un désert médical, un désert scientifique.

Le Conseil d'Administration de l'Université du Mans, réuni pour discuter du Budget Rectificatif 2023, dénonce cette situation et la gestion financière de crise à laquelle notre université est désormais acculée. Il demande également instamment à la présidence de l'université et à la tutelle que notre établissement reste en mesure d'assurer, d'ici la fin de l'année 2023, pleinement et dans des conditions non dégradées, l'ensemble des missions qui sont les siennes.

Compte tenu du BR 2023, il apparaît clairement que si aucune mesure d'urgence n'est proposée par la tutelle et la présidence de l'université, le Budget Initial (BI) 2024 sera catastrophique. Cela nous empêcherait d'accomplir nos missions d'enseignement supérieur et de recherche et nous conduirait inexorablement à terme à l'horizon 2030, voire avant, vers l'unique issue que semble nous réserver la tutelle, à savoir la transformation de notre université de plein exercice en un collège universitaire de territoire. Nous nous opposons fermement à cette perspective. »

Madame Sylvie CRISCOLO réagit à la distribution de ce texte en s'opposant à ce qu'il comporte la mention « *Motion du Conseil d'Administration* », dans la mesure où il n'a été rédigé que par une partie des membres et qu'il n'a pas pu être lu en amont à la séance.

Les élus FSU rappellent qu'il s'agit d'une proposition.

Monsieur Pascal LEROUX suggère une mise en ligne de la motion afin que chacun puisse participer à son élaboration et converger vers une proposition commune.

Madame Laurence MAUGER précise que le texte présente des approximations et des positionnements politiques et syndicaux, qu'ainsi il doit impérativement être retravaillé.

Monsieur Pascal LEROUX propose dans un premier temps de procéder au vote du BR2.

Madame Blandine BRUYERE du Service de Affaires Générales et Juridiques précise que le vote portera sur les différents tableaux du Budget Rectificatif répartis au sein des budgets principal, agrégé et annexe.

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Budget Rectificatif n°2 -2023 – Budget Principal

20 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 3

POUR = 12

CONTRE = 5

Approuvé à l'unanimité

VOTE :

Budget Rectificatif n°2 -2023 – Budget agrégé

20 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 3

POUR = 12

CONTRE = 5

Approuvé à l'unanimité

VOTE :

Budget Rectificatif n°2 -2023 – Budget annexe

20 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 19

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

En conclusion, Monsieur Pascal LEROUX indique que la motion sera mise en ligne afin de permettre à tous les administrateurs de faire des propositions de modifications ou d'ajouts.

1.3.2 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote)

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Cotisations		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :		
Tarifs		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

VOTE :		
Subventions		
25 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 25	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

1.3.3 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président

1.3.3.1 Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

1.3.3.2 Subventions

Aucune remarque des administrateurs

1.3.3.3 Conventions

Aucune remarque des administrateurs

1.3.3.4 Dons

Aucune remarque des administrateurs

2. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 23 novembre 2023.

Le Président de l'Université,

Pascal LEROUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 novembre 2023

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de 36 membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 17 membres (34 membres en exercice) présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente. (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 23 novembre 2023, 26 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice		Membres présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A	LEROUX Pascal	X		
	BOURQUIN Laurent	X		
	DURAND Aline	X		
	DENIS Laurent		Jérôme LEHUEN	
	GONZALEZ Christine	X		
	MATOUSSI Anis	X		
	RAHMANI Abdel	X		
	MONTEBAULT Véronique	X		
Collège B	ANDREU-BOUSSUT Vincent			
	DUVERGER-ARFUSO Claire	X		
	JUILLET-REGIS Hélène	X		
	LEDRU-BAEY Sophie			
	MAUGER Laurence	X		
	MELCHIOR Jean-Philippe	X		
	LEHUEN Jérôme	X		
	SALAM Louay Pierre	X		
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	X		
	CHOPLAIN Sébastien	X		
	FRANCOIS Michel	X		
	PITROU Axel	X		
	HERBELIN Elodie	X		
	CUREAU Stéphane		Sébastien CHOPLAIN	
USAGERS	GOURGAND Laura (T)	X		
	PLARD Evan (S)			
	MEZITI Danyel Mehdi (T)	X		
	HARAN Andy (S)			
	LAFFARGUE Lucie (T)			
	MAICHE Rose (S)			
	CHAMPRENAULT Alan (T)	X		
	SOUFFOU Charaffaine (S)			
	CHASSE Florette (T)			
	BONNET Carole (T)			
	LEMOINE Mathis (S)	X		
	LEBALLEUR Eloïse (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole			
	Conseil Dptal de la Mayenne			
	Région des Pays de la Loire			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	MMA Le Mans	Valérie HULEUX (T)		
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	Vincent BLIN	
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hauteclou ue	Sylvie CRISCOLO (T)	X	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise			
	GALLAIS Vincent	X		
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
Secrétaires de séance	Blandine BRUYERE, SAGJ	X		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	X		

Sommaire

1.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
1.1	Ressources humaines.....	5
1.1.1	Campagne d'Emplois (vote)	5
1.1.2	Statuts des contractuels enseignants : constitution, périmètre et désignation du groupe de travail conjoint CSA/CA – Le Mans Université (vote)	5
1.2	Formation et vie universitaire	7
1.2.1	Ouverture du Diplôme Universitaire « Français en Action pour une Insertion Rapide dans l'environnement universitaire et professionnel Français » (FAIRE) (vote) ..	7
1.2.2	Ouverture du Diplôme Universitaire « Japonais : langue et cultures » (JAPON) (vote)	8
1.2.3	Désignation de trois représentants usagers issus du Conseil d'administration à la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) (vote)	9
1.2.4	Avis sur le renouvellement de Monsieur Pierre SALAM en tant que directeur de la Maison des Langues de l'Université du Mans (vote).....	9
1.3	Thématiques transverses	14
1.3.1	Point d'information sur la Fondation de l'Université du Mans (information).....	14
1.3.2	Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote).....	15
1.3.3	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président	16
1.3.3.1	Cotisations	16
1.3.3.2	Subventions	16
1.3.3.3	Conventions	16
2.	Questions diverses.....	16

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14h.

1. Délibérations, informations et débat d'orientation général

1.1 Ressources humaines

1.1.1 Campagne d'Emplois (vote)

Suite à l'avis défavorable (unanimité) formulé par les membres du Comité Social d'Administration d'établissement (CSA) lors de la séance du 17 novembre 2023, ce vote a été reporté à une séance ultérieure.

Conformément à la réglementation, une seconde présentation sera en effet effectuée en CSA avant le vote en Conseil d'Administration.

1.1.2 Statuts des contractuels enseignants : constitution, périmètre et désignation du groupe de travail conjoint CSA/CA – Le Mans Université (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente ce point. Il précise que les administrateurs sont sollicités afin de désigner leurs représentants au sein du groupe de travail conjoint CSA/CA, destiné à moderniser le statut des contractuels enseignants.

A ce jour, l'université du Mans compte 34 enseignants sous ce statut, dont 15 enseignants en contrat à durée indéterminée. Les modalités de recrutement de ces enseignants, leur niveau de rémunération et leur progression de carrière sont encadrés par une délibération du 6 juillet 2017, modifiée par délibération du 14 mars 2019.

Aux fins de modernisation de ces textes, il est prévu:

- D'ouvrir les recrutements à des professionnels ayant une expérience significative et souhaitant faire une deuxième carrière dans l'enseignement ;
- De mieux reconnaître les titulaires d'un doctorat ;
- D'améliorer les conditions de rémunérations de ces enseignants, comme l'ont été celles des contractuels BIATSS, de manière à rendre attractifs ces recrutements et ces carrières.

Il est ainsi proposé de réunir un groupe de travail sur ces aspects, autour :

- Du Vice-Président du Conseil d'administration ;
- Du Directeur général des services adjoint-Directeur des ressources humaines ;
- D'un représentant de chaque organisation syndicale siégeant au Comité Social d'administration ;
- De trois représentants du Conseil d'administration membres de la formation restreinte aux enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés.

Le groupe de travail désigné par les membres du Conseil d'administration devra formuler des propositions sur les modalités de recrutement, les évolutions de carrière et la rémunération des enseignants recrutés.

Il est attendu que la mise en place de groupe du travail puisse être effective dès janvier 2024, dans le but d'effectuer les recrutements pour la rentrée de septembre 2024 avec un nouveau dispositif.

Monsieur Pascal LEROUX invite les administrateurs qui souhaitent faire partie de ce groupe de travail à se manifester.

Madame Claire DUVERGER, Madame Laurence MAUGER et Monsieur Pierre SALAM se portent volontaires.

Il est procédé au vote.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Désignation du groupe de travail conjoint CSA/CA – Le Mans Université

26 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 23

CONTRE = 1

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR souhaite préciser le sens de son vote, formulé non contre le groupe de travail en tant que tel, mais contre le principe du recours aux enseignants contractuels qui, selon lui, accompagne la précarisation de l'enseignement supérieur.

Madame Aline DURAND mentionne une évolution négative de ce dispositif, qu'elle considère comme étant déjà en dérive, notamment pour les professeurs agrégés (PRAG).

Madame Carine BLOT, responsable du pôle Gestion des personnels enseignants de la Direction des ressources humaines, rappelle que l'Université du Mans compte parmi ses enseignants contractuels de nombreux cas de figure et de situations différentes. Elle précise que ce dispositif permettra surtout d'offrir des possibilités aux personnels déjà en poste, et facilitera le recrutement dans certaines sections, notamment en informatique où il est difficile de recruter.

Monsieur Pascal LEROUX souhaite rappeler qu'il ne s'agit pas de faire du recours à ce statut une règle, mais seulement de mettre en place des solutions pour ces cas très précis.

Monsieur Vincent BLIN ajoute que malgré la nécessaire mise en place de solutions pour ces enseignants contractuels, il est important d'avoir une réflexion en parallèle de ce dispositif pour ne pas avoir recours à la création de postes de contractuels, qui précarisent le statut des enseignants dans l'enseignement supérieur.

1.2 Formation et vie universitaire

1.2.1 Ouverture du Diplôme Universitaire « Français en Action pour une Insertion Rapide dans l'environnement universitaire et professionnel Français » (FAIRE) (vote)

Monsieur Pascal LEROUX invite Monsieur Pierre SALAM à présenter ce point.

Monsieur Pierre SALAM, directeur de la Maison des Langues de l'Université du Mans présente ce nouveau Diplôme Universitaire (DU).

Le Diplôme Universitaire « Français en Action pour une Insertion Rapide dans l'Environnement universitaire et professionnel français » (FAIRE) vient diversifier l'offre de formation déjà présente à la Maison des Langues et a pour but d'attirer de nouveaux étudiants.

Après avoir observé et constaté le besoin pour certains étudiants de s'intégrer rapidement dans la formation et le paysage universitaire, l'idée du dispositif est de proposer une formation allégée, puisqu'elle se fera uniquement en cours du soir et en co-modalité (présentiel/distanciel).

L'objectif pédagogique principal de ce diplôme est d'apporter une formation linguistique culturelle et méthodologique complémentaire ciblée à des apprenants internationaux de niveau universitaire, pour leur permettre une meilleure intégration dans l'enseignement supérieur français et une acculturation au tissu socioéconomique en environnement francophone.

La sélection des candidats se fait sur dossier, sélectionné par la commission pédagogique du diplôme.

La capacité d'accueil est de 15 étudiants, et représente un coût annuel de 1500 € par inscrit.

Monsieur Jérôme LEHUEN interroge Monsieur Pierre SALAM sur les différences entre ce DU et le DU « enseigner le Français sur Objectifs Spécifiques (FOS) ».

Monsieur Pierre SALAM rappelle que le diplôme « FOS » avait été fermé avant son arrivée au sein de l'Université du Mans. Il précise que le diplôme « FAIRE » se différencie principalement de ce dernier par l'introduction de la co-modalité, qui offre aux étudiants la possibilité de suivre la formation depuis leur pays d'origine.

Madame Aline DURAND souhaite savoir si la faiblesse des inscriptions pourrait s'expliquer par l'absence de communication axée sur ce nouveau diplôme, et à combien d'étudiants se trouve la barre basse.

Monsieur Pierre SALAM indique qu'un travail de communication est à faire à l'université sur ce dispositif. Lors de son déplacement aux rencontres « Campus France », Monsieur Pierre SALAM a pu échanger sur les dispositifs actuels de la Maison des Langues, et de façon générale, sur ceux dispensés par l'Université du Mans, avec les attachés de coopération présents lors de cette rencontre.

Il poursuit sa réponse en indiquant également qu'il faut exactement 15 étudiants pour que cette formation puisse ouvrir. En tenant compte des frais pris en charge par les inscrits, le diplôme est autofinancé. Il rappelle également que l'autofinancement des Diplômes Universitaires fait partie des conditions requises pour leur création.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Ouverture du Diplôme Universitaire « Français en Action pour une Insertion Rapide dans l'environnement universitaire et professionnel Français » (FAIRE)**

26 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 1

Approuvé à l'unanimité

**1.2.2 Ouverture du Diplôme Universitaire « Japonais : langue et cultures » (JAPON)
(vote)**

Monsieur Pierre SALAM poursuit la présentation des nouveaux diplômes universitaires de la Maison des Langues avec le diplôme « Japonais : langue et cultures ».

Ce diplôme, destiné à un public débutant, intéressé par la langue et les cultures japonaises, a pour objectif de préparer les apprenants qui souhaiteraient se présenter en première année au cinquième niveau du Test International d'Aptitude de japonais et en deuxième année au quatrième niveau.

A l'issue des deux années de formation prévues, ce Diplôme Universitaire peut servir de tremplin à l'intégration sociale et professionnelle au Japon de personnes devant y séjourner, ou aider, en France, les employés français des sociétés japonaises à mieux s'intégrer dans leur milieu de travail.

De plus, la connaissance de la langue et des cultures japonaises peut être considérée comme un avantage lors d'un recrutement à l'international.

Monsieur Pierre SALAM ajoute que dès son lancement, cette formation a rencontré un grand succès auprès des étudiants. Parmi les 12 inscrits actuels, la formation compte 8 étudiants de l'université du Mans, 1 étudiant extérieur à l'université du Mans, et 3 apprenants extérieurs. Ce diplôme universitaire a également reçu des candidatures extérieures à la France.

Après analyse, notamment auprès de l'INALCO, la France compte peu de diplômes de ce type. Si cette formation venait à évoluer, il serait envisagé de porter au-delà les niveaux, les objectifs et enseignements actuels.

Monsieur Laurent BOURQUIN fait part de son scepticisme quant au principe de la création d'un nouveau DU et à son coût, au vu de la situation financière de l'établissement. Il estime qu'il est malvenu pour l'université de se disperser sur ce type de formations.

Il poursuit en ajoutant qu'il serait nécessaire de faire un prompt bilan, pour connaître le coût réel de ce type de dispositif.

Monsieur Pierre SALAM rappelle que ce type de dispositif est suivi de près et précise qu'il ne coûte rien à l'établissement, auquel cas, il fermerait.

Monsieur Pierre SALAM ajoute qu'il est important de mettre en place ce type de diplômes qui peuvent attirer de nouvelles collaborations, de nouvelles missions, de nouvelles conférences,

et le développement de collaborations entre le Japon et la France. En ce sens, une université japonaise a d'ailleurs contacté l'Université du Mans pour proposer aux étudiants de participer à leur université d'été au Japon.

Il indique également que les enseignements sont dispensés par des vacataires, ce qui n'engendre pas de coût supplémentaire.

Plusieurs administrateurs rappellent que ce diplôme ne représente aucun coût pour l'université, étant autofinancé.

Madame Laurence MAUGER rappelle que la Maison des Langues est censée proposer ses services d'enseignement en langues et répondre aux demandes des étudiants, éventuellement, d'attirer d'autres publics. Ce diplôme fait partie intégrante du rayonnement de l'université et est complémentaire au travail des laboratoires de l'UFR LLSH.

Madame Laura GOURGAND souligne le contenu très intéressant de cette formation, mais rappelle la situation de certains étudiants qui ne peuvent financer ce type de diplômes universitaires.

Sans autres questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Ouverture du Diplôme Universitaire « Japonais : langue et cultures » (JAPON)

26 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 24

CONTRE = 1

Approuvé à l'unanimité

1.2.3 Désignation de trois représentants usagers issus du Conseil d'administration à la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) (vote)

Le Conseil d'administration devant statuer, après adoption en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, sur la modification de la composition de la Commission en charge de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) avant de choisir ses trois représentants usagers issus du Conseil d'administration, ce point est reporté à une séance ultérieure.

1.2.4 Avis sur le renouvellement de Monsieur Pierre SALAM en tant que directeur de la Maison des Langues de l'Université du Mans (vote)

Monsieur Pierre SALAM est de nouveau invité à présenter ce point.

Il procède à la lecture de sa lettre de candidature à sa propre succession, en qualité de directeur de la Maison des Langues.

« Monsieur le Président de l'Université, cher Pascal,

Dix ans que j'arpente les couloirs et les chemins de notre belle université, dix ans que je prends du plaisir à participer à la formation des apprenants tout en collaborant avec mes collègues et en diffusant des travaux de recherche en didactique des langues. En octobre 2018, après que

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

j'ai participé au montage des statuts de la Maison des Langues, la gouvernance m'a fait confiance pour diriger ce nouveau service commun. Il vise à développer le multilinguisme et l'ouverture interculturelle au sein de nos campus, à faire découvrir de nouvelles langues et cultures, à renforcer les compétences linguistiques, à compléter l'offre proposée, à développer une diversité de dispositifs en accompagnant les acteurs dans la réalisation des projets.

Durant cinq ans, j'ai vu ce service évoluer en répondant aux attentes de centaines d'apprenants, en s'ouvrant à une diversité de profils (étudiants, personnels, extérieurs, internationaux, réfugiés...), en accueillant de nouveaux collègues, enseignants, ingénieurs et personnels administratifs, en construisant des dispositifs et surtout en maintenant un esprit innovant, réactif et créatif. Comme nous l'avons voulu dans les statuts, la direction de la Maison des Langues doit se renouveler tous les cinq ans et il est désormais temps de faire le bilan et de réfléchir à la suite. Durant ces cinq ans, j'ai rencontré de nombreux partenaires et commanditaires, j'ai échangé avec des apprenants et des experts, j'ai exploré des théories et des méthodologies, j'ai partagé les pratiques et surtout, j'ai appris et évolué avec les membres de cette équipe particulière, motivée et curieuse. Collectivement, nous avons analysé nos réussites, identifié les éléments à améliorer et proposé de nouvelles pistes. J'ai toujours su compter sur des personnes compétentes, dans tous les moments que ce soit lors des crises, comme celle du COVID ou celles liés aux guerres en Afghanistan ou en Ukraine, ou lors des succès comme l'obtention de projets, comme APIMi ou AIMES+, ou la réussite de nos étudiants en niveau B2 ou C1. Grâce au soutien de l'université, de votre équipe et de nos partenaires, nous sommes arrivés aujourd'hui bien plus loin que je ne l'espérais en 2018. Tout au long de ces cinq années, nous avons bénéficié d'une écoute et d'un accompagnement des gouvernances et des instances, garantie de la réussite d'un jeune service comme l'était la Maison des Langues.

Aujourd'hui, fort de ce parcours et conscient des réalisations à venir, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour renouveler ma mission de direction. Je souhaiterais en effet continuer à avancer avec toute l'équipe pour construire un avenir plurilingue, ouvert et inclusif. Pour réussir cela, je proposerais les actions suivantes :

- *Rester à l'écoute du plus grand nombre pour identifier les besoins et les attentes, que ce soit ceux des apprenants, des enseignants, des chercheurs ou de l'équipe, et être à l'écoute des évolutions pédagogiques et technologiques,*
- *Construire de nouveaux dispositifs pour diffuser les langues et les cultures, pour accueillir de nouveaux publics nationaux, internationaux et exilés, pour évaluer les compétences en langues,*
- *Renforcer les actions pour les étudiants du site de Laval et pour les étudiants inscrits en formation à distance (EAD),*
- *Proposer de nouvelles certifications pour nos étudiants et renforcer les préparations pour sécuriser leur réussite,*
- *Mettre en place des processus pour questionner l'impact des dispositifs dans une démarche qualité, pour évaluer les acquis et les apports ainsi que les contraintes et les coûts, pour installer des pratiques inclusives, durables et écologiques,*
- *Renforcer les instances internes du service comme le Comité de Pilotage et le Conseil des Langues, installer des directeurs adjoints, valoriser l'expertise en ingénierie des projets en langues,*
- *Diffuser les pratiques en développant la formation de formateurs, en local ou à l'international, et en accueillant des journées d'étude et des colloques internationaux.*

Pour réussir cela, je sais pouvoir compter sur l'équipe de la Maison des Langues, sur les enseignants et les chercheurs en langues de l'université, sur les laboratoires pluridisciplinaires, sur les services et sur les composantes de notre université. Je continuerais

aussi à mobiliser les réseaux que nous avons construits que ce soit à travers des partenariats institutionnels (ville, DDTES, Ministères...), universitaires ou associatifs. Je citerais trois associations qui me semblent importantes pour cela l'ADCUEFE, dont je suis le VP recherche et le trésorier, RANACLES et le réseau MEnS. Il faudrait consolider aussi le lien avec les associations d'étudiants et d'apprenants.

Je terminerai cette lettre, si vous me le permettez, sur une note plus personnelle. Fidèle à mes engagements et à mes convictions, je ferai de mon mieux pour continuer à être une des voix des exilés et une de celles des apprenants ayant des difficultés en langues. Pour les accompagner vers la réussite, je saurai les écouter afin de comprendre leurs difficultés, construire avec eux des dispositifs adaptés et variés tout en cherchant des solutions ou des alternatives. Ce travail se fera en collectif et la nouvelle mission « Accompagnement des migrants et des réfugiés à l'université » et le projet écrit seront de bons soutiens pour y parvenir.

Restant à votre disposition pour discuter de cette candidature ou de votre vision de la Maison des Langues, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations. »

Monsieur Pierre SALAM poursuit en présentant le diaporama présenté auparavant à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

Il débute par la présentation du bilan de l'année universitaire 2022-2023 :

Quelques informations de 2022-2023

- **Écrire Pour Communiquer**
 - 1806 étudiants dont 258 étudiants (14%) ont décroché (aucun travail rendu)
 - Réussite : Sur les 1548 qui ont participé : 1241 (80%) étudiants ont validé, 307 (20%) sont ajournés en première session.
- **DUEF/DUP**
 - Inscription au semestre : Semestre 1: 85 étudiants (16 DUEF+ 69 DUP) 5 abandons
Semestre 2: 119 étudiants (16 DUEF + 103 DUP) 3 abandons – 19 nationalités
 - S1 réussite : A1 (88,8%) – A2 (100%) – B1 (56,2%) – B2 (66,6%)
 - S2 réussite : A1 (100%) – A2 (93,1%) – B1 (82,9%) – B2 (87,5%) – C1 (100%)
 - 90% des diplômés en B2 et en C1 ont pu intégré l'université (LMU ou autre)
- **Cours du soir (S1 + S2)**
 - FLE : 115 inscrits dont 34 étudiants et 7 personnels (doctorants financés)
 - Anglais : 135 dont 82 étudiants et 24 personnels
 - Autres langues : 265 dont 253 étudiants et 7 personnels
 - Beaucoup d'inscrits étudiants (382) avec 85 (23%) étudiants qui ne sont jamais venu à un seul cours,
 - Assiduité : sur les 297, 146 (49%) ont assisté à 50% des cours et 24 (8%) ont été présents à tous les cours

Quelques informations de 2022-2023 — Projets et financement

- **Projet écrit+ : renforcement des compétences écrite des étudiants et des étudiantes – 22 partenaires – LMU en charge de l'étude d'impact**
- **Accompagner la Professionnalisation et l'Intégration des Migrants : cours de Français Langue Professionnelle pour migrants – trois universités – LMU Pilote**
 - 80 inscrits en 2022-2023
- **Plusieurs financements pour les DU Passerelle**
 - Soutien de LMU
 - AIME et AIME+ : intégration des étudiants exilés dans l'enseignement supérieur
 - Marché Campus France pour l'accueil des étudiants ukrainiens : 5
 - Soutien de la DDTES (état) via le BOP104
- **Formation de formateurs**
 - Journées de formation des intervenants en Français – 3 journées – 180 participants

S'ensuit la présentation des objectifs pour l'année universitaire à venir :

Quelques perspectives - 1

- **Renforcer les dispositifs en place**
 - Écrire Pour Communiquer
 - DUP / DUEF : 135 inscrits en 2023
 - Français Langue Professionnelle : 60 places pour 2024
- **Développer une offre en langues – pratique libre - en réponse aux besoins**
 - Premier retour sur la mise en place de la tarification
 - 230 inscrits dont 122 étudiants (15 FLE, 54 anglais, 53 autres langues)
 - Diversifier l'offre en langue anglaise
- **Développer de nouvelles formations**
 - DU Japonais : 18 candidats – 12 inscrits dont 8 étudiants LMU
 - DU FAIRE : 6 candidats – non ouverture pour le moment
 - Bootcamp : 50 candidats – 14 étudiants sélectionnés
 - Formation en écriture créative (en construction)



Quelques perspectives - 2

- Accueillir de nouveaux publics
 - Accueillir de nouveaux partenaires comme l'ISMANS
 - Développer la formation continue en langues
 - S'ouvrir, via Campus France, à l'international
- Soutenir toutes les personnes en exil via la Mission Accompagnement des migrants et des réfugiés à l'université
 - Exposition Portrait d'exilé.e.s – conférences – semaine de l'intégration – journée du réfugié...
 - Groupes de réflexion LMU
 - Formations adaptées



Quelques perspectives - 3

- Renforcer le pilotage de la ML
 - Renforcement du comité de pilotage de la ML
 - Désignation de directeurs adjoints
- Réfléchir à de nouvelles pistes de financement
- Encourager la formation et la formation continue
 - Formation continue des acteurs de la ML
 - Formation des acteurs pédagogiques du territoire
- Adopter une démarche écologique et durable et améliorer l'inclusivité



Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Avis sur le renouvellement de Monsieur Pierre SALAM en tant que directeur de la Maison des Langues de l'Université du Mans**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.3 Thématiques transverses

1.3.1 Point d'information sur la Fondation de l'Université du Mans (information)

Monsieur Pascal LEROUX introduit ce point.

Suite à l'officialisation de la création de la Fondation et à la prise de fonctions de Monsieur Nils LANGEN en qualité de directeur, les premières actions sont planifiées pour la fin de l'année 2023. L'équipe de direction de la Fondation Le Mans Université est ainsi invitée à faire un point d'information sur la constitution de son Conseil d'administration, son installation et ses projets à venir. Sont présents à ce titre Monsieur Guy GUILAUME, Président du Conseil d'administration de la Fondation, Madame Catherine CLEDER, Vice-Présidente du Conseil d'administration de la Fondation, et Monsieur Nils LANGEN, Directeur.

Monsieur Niels LANGEN débute sa présentation.

Son arrivée le 2 septembre 2023 a marqué le lancement de la Fondation. S'en est suivie la constitution du Conseil d'administration de la Fondation, composé des personnes suivantes :

- Président - M. GUILAUME - Crédit agricole - Président de région Anjou-Maine ;
- Vice-présidente - Mme CLEDER - Université du Mans - ENSIM ;
- Trésorier - M. DESLANDES - Université du Mans - IUT Le Mans ;
- Secrétaire du bureau - Mme LEBRETON-DERRIEN - Université du Mans - Faculté de droit – Campus de Laval ;
- Membre - M. ANGONNET - Université du Mans - Laboratoire ESO ;
- Membre - Mme ANANE - Université du Mans - ECND Academy ;
- Membre - M. BROUSTE - Université du Mans - LMM ;
- Membre - M. CHEVALLIER - Super U - Chef d'entreprise ;
- Membre - M. DEVELEY - EDF - Directeur Emploi & RSE Ouest.

Le bureau de la Fondation Le Mans Université est composé des personnes suivantes :

- Président - M. GUILAUME - Crédit agricole - Président de région Anjou-Maine
- Vice-présidente - Mme CLEDER - Université du Mans - ENSIM
- Trésorier - M. DESLANDES - Université du Mans - IUT Le Mans
- Secrétaire du bureau - Mme LEBRETON-DERRIEN - Faculté de droit – Campus de Laval ;
- Directeur - M. LANGEN.

Monsieur Nils LANGEN évoque les étapes de construction, les ambitions et orientations de la Fondation. Il rappelle que la structuration retenue est celle de la fondation partenariale, jouissant d'une certaine autonomie, avec un fonctionnement proche d'une association qui, aux côtés de l'Université, agit dans le but de contribuer à son rayonnement.

L'objectif principal est de diversifier les sources de finances et faire lever sur les financements actuels existants. Un autre aspect fondamental est celui du réseau, qui permettra d'accompagner les divers projets, et qui servira de passerelle entre les services en interne, et en externe avec les entreprises.

Afin d'établir les grandes orientations, un tour de table avec les services et laboratoires de l'Université du Mans a été effectué.

Madame Véronique MONTEBAULT est surprise de constater que le laboratoire IMMM n'a pas été sollicité. En tant que membre de la direction du laboratoire, elle n'a en tout cas reçu aucun mail à ce sujet.

Monsieur Niels LANGEN indique que les points d'entrée vers les laboratoires ont été identifiés via l'organigramme de l'établissement, qu'ainsi il est possible que des oublis soient constatés.

Monsieur Anis MATOUSSI s'interroge sur les activités et les ambitions de la Fondation et interroge Monsieur Nils LANGEN sur la place de la recherche dans l'intégration des activités de celle-ci.

Monsieur Nils LANGEN rappelle que le personnel de l'Université du Mans est indispensable à l'identification des points d'excellence de l'université pour leur mise en valeur vis-à-vis des entreprises. Il invite tous ceux qui auraient des propositions à le solliciter.

Madame Aline DURAND souhaite savoir si le bureau de la Fondation est en contact avec d'autres fondations ou universités de tailles comparables qui auraient des projets similaires.

Monsieur Nils LANGEN indique être en contact avec un réseau de directeurs de fondations partenariales.

Monsieur Pascal LEROUX propose aux membres de la Fondation de faire une présentation avant l'été sur l'avancée des projets et de revenir sur les interrogations et observations que les administrateurs ont pu effectuer pendant la présentation de ce point.

1.3.2 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote)

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :

Cotisations

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

Sans questions ni remarques des administrateurs, il est procédé au vote.

VOTE :**Tarifs**

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 25

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

1.3.3 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président**1.3.3.1 Cotisations***Aucune remarque des administrateurs***1.3.3.2 Subventions***Aucune remarque des administrateurs***1.3.3.3 Conventions***Aucune remarque des administrateurs***2. Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été adressée au service juridique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 19 décembre 2023.

Le Président de l'Université,
Pascal LEROUX